

TFP APS (ex CQP APS) : TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE

RNCP : 36648 Certificateur ADEF depuis le 01/07/2022

Taux d'insertion globale à 6 mois et taux d'insertion dans le métier visé

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36648/>

OBJECTIFS

Acquérir les savoirs et compétences professionnelles règlementaires afin d'assurer les missions de base d'un Agent de Sécurité et de Prévention répondant à la nouvelle réglementation dans les domaines de l'accueil et le contrôle d'accès, la surveillance générale, la sécurité technique et incendie et le secours et assistance à personne.

PUBLICS CONCERNES

La formation TFP APS est ouverte à toute personne majeure souhaitant devenir agent de sécurité.

Elle concerne les demandeurs d'emploi, les salariés en reconversion ou les jeunes adultes à la recherche d'une première qualification professionnelle en sécurité.

PREREQUIS

- Être en possession d'une carte professionnelle à jour ou d'une autorisation préalable d'entrée en formation délivrée par le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité).
- Savoir lire, écrire et parler le Français : Niveau équivalent au B1. Une attestation ou un diplôme sera demandé.
- Pour les candidats de nationalité étrangère hors union européenne : avoir un test de niveau B1 européen (en expression orale et écrite en français) ou être titulaire d'un diplôme reconnu par l'état français. Justifier d'une présence en situation régulière de plus de 5 ans en France (titre de séjour) plus l'extrait de casier judiciaire du pays d'origine de moins de 3 mois.
- Pour les candidats de nationalité étrangère inter union européenne : avoir un test de niveau B1 européen (en expression orale et écrite en français) ou être titulaire d'un diplôme reconnu par l'état français. Avoir un extrait de casier judiciaire du pays d'origine de moins de 3 mois.

DUREE

175 heures + 8 heures d'examen soit 183 heures au total

NOMBRE DE STAGIAIRES

12

TAUX DE REUSSITE TFP APS 2026

Non significatif à date

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

L'inscription est confirmée après vérification des prérequis et validation du financement.

Le délai moyen d'accès est de cinq jours après validation du dossier complet (hors cas particuliers)

Accompagnement sur mesure dans la constitution du dossier et dans les démarches de financement (CPF, France Travail, OPCO, entreprise, financement personnel,...)

PROGRAMME DE LA FORMATION

Conforme à l'arrêté du 27 juin 2017.

- **Module juridique** : Cadre légal de la sécurité privée, code pénal et libertés publiques.
- **Module stratégique** : Gestion des conflits, communication et transmission des consignes.
- **Module prévention** : Prévention des risques, premiers secours (SST/PSC1), sécurité incendie.
- **Module technique** : Surveillance, gardiennage, contrôle d'accès, rondes et télésurveillance.
- **Module gestion des risques** : Prévention du risque terroriste, gestion des situations d'urgence.
- **Module industriel** : Sécurité sur sites sensibles, risques chimiques et industriels.
- **Module événementiel** : Contrôle d'accès, inspection visuelle et sécurisation des grands rassemblements.
- **Informatique et communication** : Outils numériques et transmission d'informations.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Les moyens pédagogiques incluent le matériel réglementaire de sécurité incendie, secourisme et interventions pratiques, conformément aux exigences légales.
- Formation en présentiel avec apports théoriques et pratiques.
- Salles équipées de vidéoprojecteurs et matériels réglementaires.
- Exercices pratiques en conditions réalistes (ronde, utilisation du bac à feu et extincteurs...).
- Suivi individuel des stagiaires

QUALIFICATIONS DU FORMATEUR

Nos formations sont assurées par des formateurs experts, issus du terrain de la sécurité privée et certifiés dans leurs spécialités.

Nous garantissons un enseignement concret, actualisé et conforme aux exigences réglementaires.

MODALITES D'EVALUATION

- Une évaluation continue est réalisée tout au long de la formation afin d'assurer une progression conforme aux objectifs.
- Une évaluation finale, composée de mises en situation pratiques et d'un questionnaire à choix unique (QCU) via un système en ligne QUIZBOX, permet de valider les compétences opérationnelles, juridiques et techniques attendues.
- Une évaluation pratique devant un jury, composé de mises en situation professionnelles simulées (évacuation, alerte, sécurisation d'un site).

Le candidat sera déclaré apte ou inapte et pourra se représenter à un prochain examen en cas d'échec à ces épreuves

Une évaluation de satisfaction est réalisée en fin de formation afin de mesurer la qualité perçue et d'assurer l'amélioration continue de nos prestations, conformément au référentiel Qualiopi.

ACCESSIBILITE HANDICAP

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'invalidité et/ou contre-indication médicale

Pour plus d'information, se rapprocher de notre référente Handicap : **Mme Enyonam Ophélie AMEHO**

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

A préciser par la suite